

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 143/03

ÉFAI – 030329 – AMR 41/022/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PROCÈS INIQUÉ

**MEXIQUE** trois membres du *Consejo Ciudadano Unihidalguense* (CCU, Conseil des citoyens d'Union Hidalgo) :  
**Carlos Manzo (h)**  
**Luis Alberto Marin (h)**  
**Francisco de la Rosa (h)**

**les autres membres du CCU**

**les membres d'Union Hidalgo, une communauté d'Indiens zapotèques**

---

Londres, le 21 mai 2003

Carlos Manzo, Luis Alberto Marin et Francisco de la Rosa, membres d'Union Hidalgo, une communauté d'Indiens zapotèques de la municipalité de Juchitán, située dans l'État d'Oaxaca, ont été arrêtés par les autorités. Amnesty International craint qu'ils ne fassent l'objet de poursuites uniquement motivées par des considérations politiques, et qu'ils ne bénéficient pas d'un procès équitable.

En janvier 2003, l'association de cette communauté indigène, le *Consejo ciudadano Unihidalguense* (CCU, Conseil des citoyens d'Union Hidalgo), a demandé au Congrès de l'État d'Oaxaca de procéder à un audit des comptes des autorités municipales. Cette requête est intervenue à la suite d'accusations de malversations portées contre le maire et d'autres responsables régionaux appartenant au parti au pouvoir dans l'État d'Oaxaca, le *Partido Revolucionario Institucional* (PRI, Parti révolutionnaire institutionnel).

Le 13 février, les membres du corps législatif de cet État n'ayant toujours pas effectué l'audit prévu, le CCU a organisé une manifestation regroupant des membres de la communauté, qui ont défilé jusqu'à l'hôtel de ville d'Union Hidalgo. Selon des témoins, les manifestants ont essuyé des coups de feu tirés par des membres de la police municipale et par d'autres hommes armés agissant, selon certaines sources, sur les ordres du maire. Un membre de la communauté indigène, Manuel Salinas Santiago, a été tué et neuf autres ont été blessés. Le CCU a signalé ces événements au bureau du procureur général de l'État d'Oaxaca, mais aucune mesure n'a été prise contre les responsables de ces agissements. Le maire a porté plainte contre des membres du CCU pour actes de vandalisme.

Le 26 avril, Ausencia Rodriguez Orozoco et Romel Giovanni Matus ont été placés en garde à vue par la police municipale pendant une courte période, et auraient été battus. Le 13 mai, des membres de la communauté ont manifesté contre des travaux effectués par la municipalité dans le quartier de Manuel Salinas Santiago. Des membres de la police municipale, chargés d'assurer la protection des ouvriers du chantier, auraient menacé des membres de la communauté, et des coups de feu auraient été tirés, occasionnant plusieurs blessures.

Le 14 mai, la police a arrêté Carlos Manzo à Union Hidalgo. Le 15 mai, Luis Alberto Marín a été appréhendé et, selon certaines informations, frappé, au cours d'une manifestation organisée pour protester contre l'arrestation de Carlos Manzo. Francisco de la Rosa a également été interpellé dans le courant de la journée. Selon certaines sources, les chefs d'inculpation retenus contre les trois hommes, liés aux événements du 13 février, sont les suivants : cambriolage, enlèvement et tentative d'homicide. Ces trois hommes sont membres du CCU, et l'on pense que ces charges pourraient avoir été retenues contre eux uniquement en raison de considérations politiques, et qu'elles pourraient viser à mettre un terme aux critiques exprimées par cette organisation vis-à-vis des autorités municipales.

Amnesty International craint que l'intervention manifestement partielle des autorités en faveur du maire n'entraîne de nouvelles violences au sein de la communauté d'Union Hidalgo, et n'ait pour conséquence de graves violations des droits humains.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Mexique, les conflits sont fréquents dans le monde rural, notamment dans les États qui comptent de nombreuses communautés indigènes, tels que le Chiapas et Oaxaca. Les responsables politiques régionaux, appelés « caciques », exploitent souvent les divisions au sein de ces communautés, sur lesquelles ils exercent un contrôle par le biais de structures politiques légales ou de structures de pouvoir informelles. Les autorités des États s'appuient occasionnellement sur les forces de sécurité et le système judiciaire pour permettre aux « caciques » de conserver leur pouvoir. Amnesty International a recueilli des informations indiquant que les autorités n'appliquaient pas la loi de façon impartiale, ce qui alimente les conflits au sein des communautés et entraîne de graves violations des droits humains.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par le fait que trois membres du *Consejo Ciudadano Unihidalguense* (CCU, Conseil des citoyens d'Union Hidalgo), Carlos Manzo, Luis Alberto Marin et Francisco de la Rosa, sont maintenus en détention à Union Hidalgo, dans l'État d'Oaxaca ;
- cherchez à obtenir des autorités de cet État l'assurance que ces trois hommes seront traités avec humanité en détention ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que toute procédure judiciaire engagée contre ces trois hommes se déroule de façon conforme aux normes internationales d'équité, et à ce que le droit à l'égalité de chacun devant la loi leur soit reconnu ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspire le fait que les autorités de l'État d'Oaxaca n'aient manifestement pas adopté de mesures impartiales pour empêcher l'escalade du conflit que connaît la communauté d'Union Hidalgo, n'aient pas veillé à ce que toutes les plaintes déposées donnent lieu à des enquêtes conformes à la législation, et n'aient pas pris de dispositions pour assurer la sécurité de tous les membres de cette communauté ;
- exhortez les autorités à mener une enquête impartiale sur les événements survenus à Union Hidalgo, notamment sur l'arrestation, le 26 avril, d'Ausencia Rodriguez Orozoco et de Romel Giovanni Matus, et sur les informations selon lesquelles ces deux hommes ont été battus, en vue d'identifier les responsables et de les déférer à la justice.

### APPELS À :

#### Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Lic. José Murat Casab  
Gobernador del Estado de Oaxaca  
Palacio de Gobierno  
Bustamante s/n, Oaxaca  
Oaxaca 68000  
Mexique

**Télégrammes :** Governor of Oaxaca, Oaxaca, Mexique

**Fax :** +52 951 51 637 37

**Formule d'appel :** *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

#### Procureur général de l'État d'Oaxaca :

Lic. Sergio H. Santibañez  
Procurador del Estado de Oaxaca  
Avenida Luis Echeverría s/n, La Experimental  
San Antonio de la Cal, Oaxaca  
Oaxaca 71236, Mexique

**Télégrammes :** Attorney General of Oaxaca, Oaxaca, Mexique

**Fax :** +52 951 51 56 786 (si un correspondant décroche, veuillez dire : « *me da tono de fax por favor* »)

**Formule d'appel :** *Señor Procurador*, / Monsieur le Procureur général,

#### Président de la Commission des droits humains de l'État d'Oaxaca :

Dr. Sergio Segreste Rios  
Presidente de la Comisión de Derechos Humanos del Estado de Oaxaca  
Calle de los Derechos Humanos No. 210, Col. América  
68050, Oaxaca, Mexique

**Télégrammes :** Human Rights Commission of Oaxaca, Oaxaca, Mexique

**Fax :** +52 951 51 35 197 (si un correspondant décroche, veuillez dire : « *me da tono de fax por favor* »)

**Formule d'appel :** *Estimado Señor*, / Monsieur le Président,

### COPIES À :

#### Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos "Miguel Agustín Pro-Juárez" A.C.

**Courrier électronique :** [prodh@sjsocial.org](mailto:prodh@sjsocial.org)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 3 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*